



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Transports scolaires Versegères

du 21 août 2025 au 26 juin 2026

**Année scolaire
2025-2026**

MATIN

APRES-MIDI

Horaires des classes

Versegères	08:20	11:40
------------	-------	-------

Récréation 15' (+5')

Première sonnerie 5 minutes avant l'heure de classe.

Horaires des classes

Versegères	13:40	16:15
------------	-------	-------

Récréation 15' (+5')

Première sonnerie 5 minutes avant l'heure de classe.

Horaires des transports

Horaires des transports

Entrée des classes

Entrée des classes

<u>Lourtier - Versegères</u>		<u>Champsec - Versegères</u>		<u>Le Martinet-Versegères</u>	
<u>Bus A</u>		<u>Bus B (yc. Sarreyer)</u>			
Lourtier	07:57	Champsec téléphérique	07:57	Le Martinet	07:57
Les Epeneys	07:58	Champsec village	08:01	Le Liappey	07:58
Le Fregnoley	07:59	La Montoz	08:02	Versegères, école	08:00
ligne directe		Versegères village	08:03		
Versegères, école	08:04	Versegères, école	08:04		

<u>Lourtier - Versegères</u>		<u>Champsec - Versegères</u>	
<u>Bus A</u>		<u>Bus B (yc. Sarreyer)</u>	
Lourtier	13:22	Champsec téléphérique	13:22
Les Epeneys	13:23	Champsec	13:26
Le Fregnoley	13:24	La Montoz	13:27
ligne directe		Versegères village	13:28
Versegères, école	13:29	Versegères, école	13:29

Sortie des classes

Sortie des classes

<u>Versegères - Lourtier (ligne directe)</u>		<u>Versegères-Champsec</u>	
<u>Bus A</u>		<u>Bus B (yc. Sarreyer)</u>	
Versegères, école	11:51	Versegères, école	11:51
ligne directe		Versegères village	11:52
Le Fregnoley	11:57	La Montoz	11:53
Les Epeneys	11:58	Champsec village	11:55
Lourtier	12:00	Champsec téléphérique	11:58

<u>Versegères - Lourtier</u>		<u>Versegères-Champsec</u>	
<u>Bus A</u>		<u>Bus B (yc. Sarreyer)</u>	
Versegères, école	16:27	Versegères, école	16:27
ligne directe		Versegères village	16:28
Le Fregnoley	16:37	La Montoz	16:29
Les Epeneys	16:39	Champsec village	16:31
Lourtier	16:40	Champsec téléphérique	16:34

Les élèves de Lourtier, Les Epeneys et Le Fregnoley prennent le bus A. Tous les autres y c. Sarreyer prennent le bus B.

Selon le règlement cantonal du 13 janvier 1988, actualisé en 2015, la commune a l'obligation d'organiser des transports gratuits uniquement pour les élèves ayant une marche de plus d'une demi-heure pour se rendre à l'école, ce qui n'est pas le cas pour La Montoz et Versegères village. Comme nous ne disposerons pas de places assises en suffisance sur la ligne Lourtier-Versegères cette année, **le bus ne prendra pas d'élèves à Versegères village**. Les élèves domiciliés à proximité de l'arrêt La Montoz peuvent continuer à prendre le bus.

Comme un bus passe de toute façon sur le tronçon Martinet-Le Liappey-Versegères à des heures appropriées le matin avant l'école, la commune assure avec plaisir le transport des élèves inscrits à l'année de manière régulière. Merci de contacter la direction des écoles avant la rentrée scolaire.

Nous encourageons les enfants circulant par d'autres moyens à éviter la route principale pour plus de sécurité. Merci pour votre compréhension.